Communauté de communes LACQ ORTHEZ

Mourenx, le 4 mai 2021

Le Président

Monsieur Eric SPITZ
Préfet des Pyrénées-Atlantiques
PRÉFECTURE DE PAU
2, rue Maréchal Joffre
64021 PAU CEDEX

Nos réf. : PL/BVA

Monsieur le Préfet,

Le 3 mai dernier, Jean-François ODRU, Directeur départemental des Finances Publiques, a répondu à mon invitation pour évoquer les bouleversements que connaissent les Finances publiques et leurs impacts.

Au sortir de ce rendez-vous, je constate, une nouvelle fois, le démantèlement du service public sur un sujet aussi important que celui des finances des collectivités et des administrés.

Par un courriel le 23 mars dernier, les Finances publiques pour la Trésorerie du Bassin de Lacq nous ont appris - ex abrupto - que Mourenx, Artix et Arthez-de-Béarn se trouveront dépourvues, au sein de leurs régies, de la gestion des approvisionnements et des dégagements de fonds, dès la fin avril.

Pour le territoire de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, je tiens à préciser que Monein se trouve également abandonnée.

Ce que je craignais, comme j'ai pu en faire part à plusieurs reprises, se produit : l'Etat est en train de mettre en place un dispositif incompréhensible, non-efficient et dénué d'humanité.

Les Finances publiques jouent sur la sémantique en annonçant une « rationalisation des régies ». Elles abandonnent en fait les territoires.

Comme vous le savez, les collectivités perçoivent de nombreux paiements en numéraire (cantine, garderie, piscine...). Avec cette « simplification de gestion » des Finances publiques, des agents se voient obligés de rejoindre un lieu de dépôt, parfois situé à une vingtaine de kilomètres, avec des sommes importantes entre leurs mains.

Par facilité, ou par manque d'intégrité, la faute est rejetée sur La Poste qui serait l'unique responsable.

.../...

Hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez
Rond-point des chênes - BP 73 - 64150 Mourenx
Tél. : 05 59 60 03 46 - Fax : 05 59 60 06 93
Site : www.cc-lacqorthez.fr

.../...

Si La Banque Postale (LBP) est désormais actrice des finances publiques, c'est bien parce que l'Etat se décharge de cette mission, en supprimant ses caisses de dépôt. Tout ceci au profit de LBP, qui, par ailleurs, s'empresse de facturer cette prestation.

Si le coup porté aux collectivités ne suffisait pas, les Finances publiques s'en prennent également aux usagers. A compter du 1er janvier 2022, elles étendront leur « gestion simplifiée » en refusant les opérations en numéraire pour les particuliers aux guichets de ces Trésoreries. Une telle mesure impactera grandement les plus précaires de nos citoyens.

De telles défections volontaires de l'Etat développent le mécontentement des citoyens et laissent le champ aux excès qui en découlent.

Les élus qui m'entourent à la CCLO, dont certains m'ont alerté, se joignent à moi dans mon opposition au nouveau mode de fonctionnement des Finances publiques.

C'est pourquoi, au regard de notre territoire et de ses particularités économiques et sociologiques, nous vous demandons de conserver une gestion des approvisionnements et des dégagements de fonds au plus proche des acteurs de notre territoire.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Préfet**, en l'expression de ma respectueuse considération.

Patrice LAURENT

Ampliation à :
Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques
Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, Directeur du Pôle Gestion Publique
Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques – Trésorerie du Bassin de Lacq

Hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez
Rond-point des chênes - BP 73 - 64150 Mourenx
Tél. : 05 59 60 03 46 - Fax : 05 59 60 06 93
Site : www.cc-lacqorthez.fr